CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES FINALES RÉGIONALES DES JEUNES

LRNR – Ligue Régionale de Normandie de Rugby
6 Rue du Stade – Le Thuit Signol
27370 – Le THUIT DE L'OISON
Tel : 02.35.64.37.31 – Fax : 02.35.64.16.94
Courriel : 2009j@ffr.fr

I. Principe général :

Le Club ou l'association à qui la Ligue Régionale de Normandie de Rugby (LRNR) a délégué les finales régionales, est l'organisateur de la manifestation. Le Bureau Directeur du LNRN désigne par vote, le club ou l'association, pour donner suite à sa candidature et au respect de ce cahier des charges.
Il devra obligatoirement présenter deux terrains aux normes fédérales. Le LRNR se réserve le droit de missionner la commission d'homologation des terrains pour effectuer une vérification.

A. Déroulement de la journée :

10h30 arrivée des membres du Bureau et du Comité Directeur

11h00 Réunion des officiels (arbitres et référents fédéraux)

12h00 Réception des équipes.
Contrôle des licences
1 heure avant le début de chaque match.

13h00 Coup d'envoi des premiers matchs
- U16 à X
- U16 à XV

14h40
- U19 à XV

16h00 Douches

16h30 Remise des trophées

17h00 Collation d'après match. Prise en charge par la LRNR. L'organisation et la tenue reviennent à la structure d'accueil.

18h00 **Fin**

Précision : la somme allouée par la LRNR est de 250€ TTC . Cette somme servira à couvrir les dépenses consommation destinées aux clubs/officiels/Elus. Elle devra prévoir différentes consommations pour 150 personnes.

B. Officiels et élus de la LRNR : **(réservé LRNR)**

Nombre d'arbitres : 3
Nombre de Délégués de match : 3
Élus/salariés :

II. L'organisateur des Finales (club ou association) prend en charge :

A. Les charges propres à l'organisateur

- Les taxes réglementaires,
- L'animation musicale
- Sono
- Signalétique d'accès au stade
- Signalétique à l'intérieur de l'enceinte sportive (vestiaires pour les équipes…)
- Identification du service d'ordre et des organisateurs
- Stationnement des équipes et officiels

- La restauration du samedi midi des officiels et élus de la LRNR.

B. Les démarches administratives :

- L'autorisation de la mairie si stade municipal, (vérifier si le stade est classé en type PA et N de 4e catégorie) Obligation pour accueillir plus de 300 personnes avec vente de boissons et nourriture.
- La déclaration en préfecture si plus de 1500 personnes
- Informer commissariat et gendarmerie (circulation – service d'ordre)
- Souscrire un contrat d'assurance propre à la manifestation
- Organiser les services de secours pour les participants et les spectateurs.

C. Vestiaires :

Les vestiaires des joueurs et arbitres, l'infirmerie et tous les locaux nécessaires à l'hébergement de l'activité de toutes les personnes impliquées dans le déroulement des finales doivent obligatoirement être situés dans l'enceinte du stade.

D. Vestiaires joueurs :

Chaque équipe doit disposer d'un vestiaire avec douches.
Le vestiaire doit être conforme aux usages habituels tant en matière de sécurité des personnes et des biens.

E. Vestiaires arbitres / Local administratif :

Le vestiaire doit être conforme aux usages habituels tant en matière de sécurité des personnes et des biens, et posséder une douche et un vestiaire pouvant fermer.
L'organisateur doit mettre à disposition un local permettant d'effectuer toutes les tâches administratives nécessaires pour les référents fédéraux.

F. Prescriptions générales :

L'organisateur mettra obligatoirement, plusieurs membres de son club ou association à la disposition de la personne en charge de l'administratif de la Ligue Régionale de Normandie de Rugby pour assurer la sécurité des rencontres et de l'organisation en général.

La Ligue fournira pour la manifestation et à titre de prêt, un jeu de chasubles jaunes estampillées « SECURITE » à l'organisateur. Ces chasubles devront être rendus au responsable administratif de la Ligue à l'issue de la manifestation. Cette collaboration a pour but de permettre de régler au mieux les éventuels dysfonctionnements.

III. Bilan Financier de cette Manifestation :

A. Principe général

L'organisateur, (le club) percevra la totalité des recettes de cette manifestation.

B. Principes matériels

1. Hospitalités / Village de toile / Loges :

Si l'organisateur met en place un village ou tout autre système d'hospitalité, il veillera à s'assurer contre tous les risques inhérents à cette activité. L'intégralité des revenus liés à cette activité entrera dans les recettes globales de l'organisateur qui en assurera le paiement de toutes les charges afférentes.

2. Buvette – restauration : (voir annexe 2)

L'ouverture et la gestion des buvettes sont laissées à l'entière responsabilité de l'organisateur. Celui-ci veillera à obtenir toutes les autorisations nécessaires et effectuera pour leur exploitation toutes les déclarations utiles auprès des autorités compétentes, cela avant et après la manifestation.

3. Sécurité :

L'organisateur devra prendre contact avec le responsable « Sécurité » de la Ligue de Normandie de Rugby (**Patrick CHEHERE**) afin de s'assurer que tout est mis en œuvre pour garantir le bon encadrement du public.
L'organisateur veillera au strict respect des lois BREDIN, ALLIOT-MARIE et PASQUA présentées en Annexe I des Règlements Généraux FFR.

4. Assurance :

L'organisateur devra s'assurer que toutes les assurances utiles ont été souscrites, plus particulièrement celles permettant de couvrir les risques liés aux activités complémentaires organisées autour du match. L'organisateur assumera entièrement le coût de ces assurances complémentaires.

5. Médical :

Toutes les dispositions devront être prises afin d'assurer l'assistance médicale nécessaire au cours de cette manifestation publique (médecin, équipe de secours, sécurité civile, kiné en conformité avec le règlement fédéral).
De même, toutes les dispositions nécessaires devront être prises afin d'assurer dans des conditions réglementaires le contrôle anti-dopage (salle réservée, boissons…).

6. Communication :

La Ligue Régionale de Normandie de Rugby prend en charge la conception et les frais de réalisation des affiches de la manifestation.

Fait à THUIT DE L'OISON le :

Le Président Du club ou de l'association accueillant	La Présidente De la Ligue Régionale de Normandie de Rugby